

AUTORISATION DE TRAVAUX
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

OBJET :
AT 34337 22M0003

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Référence de dossier :	AT 34337 22M0003
Demande déposée le :	22/03/2022
Par :	NAPOLI PIZZA
Représenté par :	Monsieur PEREZ Anthony
Pour :	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité. « NAPOLI PIZZA »
Sur un terrain sis à :	34, Place des héros 34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-7 et suivants, L.111-8 et suivants, R.111-19 et suivants, R.123-1 et suivants ;

VU la demande d'autorisation N°AT 34337 22M0003 pour des travaux de « Mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'aménagement intérieur d'un snack restaurant » ;

VU les **dispositions** visées dans le courrier de réponse en date du 27/04/2022 de la Sous-Commission Départementale de Sécurité ;

VU l'avis favorable avec prescriptions de la Commission d'arrondissement de Montpellier pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 06/09/2022 ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 19/05/2022 et du 02/09/2022 ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

La demande N°AT 34337 22 M0003 est autorisée **sous réserve** de respecter strictement les prescriptions notifiées dans le rapport de séance du 06/09/2022 de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité des personnes handicapées ainsi que les dispositions définies dans le courrier préfectoral du 16/10/2019.

Publié le **28 SEP. 2022**

Pour extrait conforme : En Mairie le **28 SEP. 2022**

Le Maire
Véronique NEGRET



Le présent arrêté sera affiché en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.